



FICHE CONSEIL

L'ADOPTION D'UN LAPIN : CE QU'IL FAUT SAVOIR

ALIMENTATION

Le foin et l'herbe constituent la base de l'alimentation du lapin de compagnie. Le foin de bonne qualité est de couleur vive verte-jaune, bien odorant et non poussiéreux. (Ex : Foin de Crau)

Le foin doit être disponible à volonté tout au long de la journée. Il occupe votre lapin et participe à la bonne usure de ses dents. Le foin doit être placé dans un râtelier ou dans un hamac afin de ne pas être souillé au sol.

Attention, la paille n'est pas un aliment adapté aux lapins de compagnie.

En complément un peu de foin de graminées monoplantées de la gamme Oxbow peut être distribué. Ces foins sont moins riches en protéines et minéraux et leur digestibilité est plus faible. Ils répondent également à un cahier des charges précis, ce qui garantit une qualité constante. Ce foin devra être distribué en petites quantités.

Le lapin doit toujours avoir à disposition deux types de foins différents en libre-service et à volonté en différents points. La distribution du foin doit se faire plusieurs fois par jour pour garantir une fraîcheur maximum. Le volume journalier de foin consommé par le lapin doit correspondre environ à son volume corporel.

L'eau doit être distribuée à volonté dans une gamelle. Éventuellement, un biberon d'eau peut être mis à disposition mais il faut toujours laisser une gamelle d'eau car la bille des biberons peut se bloquer. L'eau doit être changée quotidiennement. Il faudra donner de préférence une eau pauvre en calcium telle que l'eau de source type Mont Roucoux® ou Montagne d'Arée®.

Des aliments extrudés (granulés) peuvent être ajoutés à la ration mais en très petites quantités.

À PARTIR DE 4 MOIS

Une fois que le lapin consomme très bien son foin et a un transit optimal (crottes luisantes, rondes, homogènes produites en grande quantité), il faudra introduire progressivement des végétaux. Commencer par des petits morceaux de feuilles d'endives ou de céleri-branche tous les jours pendant une semaine. Si le transit reste bon de nouveaux végétaux pourront être introduits de la même manière. S'il y a de la diarrhée ou des signes d'inconfort digestif, il faudra arrêter la diversification et donner uniquement du foin pendant quelques jours. A terme, l'idéal est de donner 80 à 150 gr/kg/jr de végétaux frais et variés.

Il convient de distribuer plusieurs végétaux différents chaque jour en deux repas par jour. Les végétaux qui peuvent être distribués sont des légumes (céleri, fenouil, endives, salade (attention à la laitue, trop riche en calcium), mâche, épinards et blettes en petites quantités), herbes aromatiques (menthe, basilic, aneth, persil...), feuillages (fanés de radis, carottes ou navets, feuilles de fraisiers, framboisiers, noisetiers, pommiers, pissenlit, trèfle...)





FICHE CONSEIL

ENVIRONNEMENT

Changer la litière deux fois par semaine, choisir idéalement des litières à base de chanvre.

La taille de la cage doit être de minimum 90 sur 60 cm et de 45 cm de hauteur. Elle peut être divisée en deux parties : une pour le repos et une pour les activités. Éviter les cages dont la partie supérieure est en plastique car elles n'offrent pas une aération suffisante.

Laisser le lapin se promener quotidiennement dans l'appartement ou le jardin pour qu'il fasse un peu d'exercice. Si vous décidez de laisser votre lapin en totale liberté chez vous il faudra tout de même lui laisser une cage à disposition dont il se servira comme refuge et comme litière.

Ne pas placer la cage dans un courant d'air ou dans un lieu où la température pourrait monter au-delà de 28°C. Il faudra donc éviter de placer la cage dans un couloir, près d'une fenêtre ou d'un radiateur. Pour éviter le stress, la cage doit se situer dans un endroit calme et peut être surélevée du sol.

SANTÉ

La stérilisation des femelles est conseillée dès l'âge de 6 mois pour éviter les tumeurs utérines très fréquentes chez les lapines (adénocarcinome).

Le vaccin contre la myxomatose et la maladie hémorragique virale est vivement recommandé à partir de l'âge de 5 semaines, un rappel annuel est nécessaire.

